

A mon sens on peut trouver un autre argument contre la prorogation de dix années accordées à ces chartes de banques et on peut le tirer de la déclaration que la domination finira par disparaître. A en juger par la situation actuelle, c'est chose sur laquelle on ne saurait prétendre dans un avenir immédiat. Je suis persuadé que la presque totalité des fonds avancés par les banques au cours de ces dernières années ont servi à payer des intérêts de dettes. Or, je me demande où nous allons si la totalité de notre production est nécessaire pour payer les intérêts de nos emprunts? Personne, à mon sens, n'osera prétendre que nous pourrions contracter de nouveaux emprunts s'il faut plus d'argent que le pays n'en peut gagner pour le seul service des intérêts. La commission des banques et du commerce a entendu un grand nombre de témoignages démontrant que plusieurs de nos industries, l'agriculture en particulier, constatent qu'il leur est impossible de payer les intérêts que les banques prétendent être nécessaires à leur bon fonctionnement. Dans ces circonstances, il me semble que nous sommes arrivés à ceci: Nous devons découvrir un meilleur système de banques ou bien nous résigner à voir disparaître l'agriculture. C'est une question que nous devons discuter très sérieusement avant d'accorder une nouvelle charte de dix ans aux banques. Pour ma part, je suis convaincu qu'il est plus important pour le pays d'avoir des cultivateurs prospères ou, du moins, de voir ces cultivateurs vivre convenablement que d'avoir un système bancaire dominateur au Canada.

A mon sens, la situation actuelle serait grandement améliorée si le gouvernement voulait, seulement faire preuve de courage et voir s'il n'est pas possible d'amener une réduction des taux d'intérêt que nous sommes obligés de payer. Il est très beau de parler d'un système bancaire sûr, d'un système monétaire assuré, mais si ce système devient "trop sûr" il est susceptible de s'affaiblir. Je crois que le fait a été clairement démontré à des réunions de notre comité.

La loi des banques, comme je la comprends, est en réalité un contrat entre les institutions monétaires et le peuple, et j'imagine qu'il est plus ou moins compris que cette entente est raisonnablement juste pour les deux parties. Mais beaucoup de députés se souviennent qu'un grand nombre de coulissiers ont exercé leurs talents auprès du comité des banques et du commerce et je ne crois pas exagérer en affirmant que ces coulissiers étaient encouragés et probablement payés par des institutions financières pour leur propagande. En conséquence, il me paraît difficile, quand

une partie est représentée par des coulissiers alors que l'autre n'est pas représentée du tout, que l'arrangement conclu puisse être absolument juste.

Pour terminer, je dois ajouter que je vais appuyer l'amendement et que ce serait, à mon avis, une fatale erreur que de renouveler ces chartes à l'heure actuelle, pour plus d'une année.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance

M. BIRD: Préalablement aux quelques remarques générales que je me propose de faire, je désire consacrer quelques instants au discours du ministre des Finances (l'hon. M. Fielding). C'est ce que je ferai avec la plus grande déférence, à cause de la tolérance invariable que l'honorable ministre témoigne toujours envers les opinions différentes des siennes. Mais, au cours de ses remarques, il a paru se tromper sur les motifs qui nous engageaient à discuter encore une fois la loi des banques. Je ne crois pas que nous soyons avides de publicité; dans tous les cas, nous ne désirons pas la publicité plus que d'autres voudraient l'éviter. Nos motifs sont parfaitement louables et nous voulons simplement que l'on accorde l'attention voulue à une question des plus importantes. Je veux parler plus particulièrement d'un point que j'ai présent à l'esprit. L'honorable ministre a dit que la loi des banques avait déjà été refondue d'une façon très complète, mais je ne suis pas de son avis. L'enquête sur la loi des banques n'a, jusqu'à présent, été faite que pour la forme, à l'exception de la part qu'y a prise un petit groupe de cette partie de la Chambre. Le terme refonte "est presque une fausse désignation. Nous avons plutôt assisté à une réaffirmation monotone de la majesté, de l'inviolabilité et de l'impeccabilité de la loi des banques de ce pays.

Je ne crois pas que nous ayons eu une enquête très sérieuse et sincère au sujet des faiblesses et des défauts prouvés de notre loi actuelle des banques, bien qu'au cours des dix dernières années, nous ayons assisté à une faillite de banque sans précédent dans l'histoire de notre pays. Cette faillite semble cependant n'avoir eu que très peu d'influence sur cette Chambre. Les membres de la députation, ou du moins une grande partie d'entre-eux, comptent sur le peu de mémoire du public. Ils comptent sur la sagesse du proverbe "qu'il ne faut pas réveiller le chat qui dort". Je crois